

Centre Régional De Formation Professionnelle de Notaires de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL
☎ 05 49 49 42 55 ☎ 05 49 49 42 56

Centre-formation-notaire.fr

Site de TOURS ☎ 02 47 05 52 84 ☎ 02 47 66 19 01

✉ imndetours-formationcontinue@orange.fr

A Tours, le 18 janvier 2017

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une nouvelle journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **JEUDI 19 OCTOBRE** prochain à partir de **9h dans les locaux du CFPN de POITIERS** et qui sera animée par :

Me Jacques COMBRET

Et qui aura pour thème :

« LES SOLIDARITES FAMILIALES & AIDES PUBLIQUES »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de 252,00 € TTC, le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner au secrétariat de l'IMN (site de TOURS -37000) 32 rue Richelieu le bulletin réponse ci-après au plus tard 8 octobre prochain, accompagné du chèque de 252,00 € libellé à l'ordre du CFPN de POITIERS (merci de faire un chèque par formation).

Je vous prie de me croire,
Votre Bien Dévouée.

Manuela LEDUC
Directrice de l'IMN

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation du Jeudi 19 octobre à POITIERS

Me Jacques COMBRET – « Les solidarités familiales & aides publiques »

➔ Inscription de Maître Notaire à

➔ OU de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone :

Adresse mail :

Chèque de 252,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue le CFPN de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr



SOLIDARITES FAMILIALES et AIDES PUBLIQUES

Me Jacques COMBRET

Présentation :

Les conséquences de l'allongement de la vie, la diversité des compositions et recompositions familiales, les difficultés liées à la crise économique bouleversent de plus en plus la manière dont la solidarité en famille s'exerce.

Aux côtés de la famille, la société vient en aide en complément si la famille ne peut pas faire face à tout. Mais les collectivités territoriales ou les caisses de retraite qui assument ces aides voient leurs moyens eux-mêmes limités d'où un développement des recours en remboursement lors des successions

L'objectif de la formation est double :

D'une part, en matière de solidarité familiale, procéder à une analyse détaillée du régime de l'obligation alimentaire sous toutes ses formes au sein d'une famille. Mais aborder également d'autres solidarités familiales en dehors de l'obligation alimentaire, par exemple la créance d'aliments du conjoint survivant ou la créance d'aliments des ascendants dans le besoin. Parcourir enfin le domaine et le régime de la créance d'assistance.

D'autre part, en matière d'aides publiques, étudier les différents aides publiques que ce soit hors aide sociale ou au titre de l'aide sociale, procéder à une analyse détaillée de toutes les règles en matière de récupération des aides publiques ou encore de concours de récupération entre diverses formes d'aides perçues.

PLAN

I -LES SOLIDARITES FAMILIALES

a. L'obligation alimentaire

- Présentation détaillée :
 - ✓ Les sources de l'obligation alimentaire
 - ✓ Ses caractères
 - ✓ Son fait générateur
 - ✓ Les particularités au sein du couple marié
 - ✓ Les particularités pour les partenaires pacsés
 - ✓ La situation en cas de concubinage
 - ✓ L'obligation alimentaire en ligne directe
 - ✓ Les mesures d'exécution

b. Les solidarités familiales hors cadre alimentaire

- La créance d'aliments du conjoint survivant
- La créance d'aliments des ascendants dans le besoin

c. La créance d'assistance

- Le principe
- Evolution de la jurisprudence

- Sa nature juridique
- Sa mise en œuvre

d. Quelques autres hypothèses de solidarité familiale et leurs limites

- Le contrat de travail au sein du cercle familial
- L'accueil à titre onéreux d'une personne à son domicile
- Le prêt à usage
- L'occupation gratuite d'un logement
- Le bail à nourriture
- La donation avec charges

II- LES AIDES PUBLIQUES

a. Les règles générales

- Les différentes formes d'aides publiques
 - ✓ Les aides publiques hors aide sociale
 - ✓ Les aides publiques proprement dites
- Les principales caractéristiques
- Les principes généraux de récupération
 - ✓ Du vivant du bénéficiaire
 - Contre le bénéficiaire
 - Contre le donataire
 - ✓ Au décès du bénéficiaire

b. Les applications pratiques de récupération pour les aides récupérables

- Les aides sociales classiques
 - ✓ Brève présentation
 - ✓ Modalités de récupération
- Les aides assimilables à un complément de retraite
 - ✓ Brève présentation
 - ✓ Modalités de récupération

c. Quelques éléments sur les aides non récupérables

- Aides liées à la perte d'autonomie
- Aides au logement
- Aides exceptionnelles provenant des CCAS
- Aides fiscales et sociales

d. Les concours de récupération entre aides de diverse nature